



Association des
Éducatrices et Éducateurs
Spécialisés du Québec

Le référentiel de
compétences lié à
l'exercice de la profession
d'éducatrice spécialisée ou
éducateur spécialisé au
Québec

Version abrégée

Mise à jour : Mai 2019

Ce présent document est une version abrégée du référentiel de compétences réalisé par la société *Éduconseil* pour le compte de l'Association des Éducatrices et Éducateurs Spécialisés du Québec en décembre 2018. Le but est d'en faciliter la lecture, mais il est recommandé de se référer à la version intégrale¹ du référentiel pour obtenir des précisions supplémentaires.

Le contexte de production du référentiel de compétences (section 1.1)

La production du référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'éducatrice spécialisée ou éducateur spécialisé au Québec fait partie intégrante d'un projet de l'Association des Éducatrices et Éducateurs Spécialisés du Québec visant l'excellence de la pratique professionnelle en éducation spécialisée. En effet, l'Association souhaite avoir à sa disposition un document officiel qui présente la profession de façon rigoureuse, réaliste et complète et qui, ce faisant, constituera une référence précieuse pour réaliser sa mission en tant qu'association professionnelle de même que pour accompagner ses membres dans l'accomplissement de leurs responsabilités professionnelles. L'Association souhaite également que le référentiel de compétences serve de repère dans le contexte de la création d'un ordre professionnel dédié à la profession.

La méthode suivie pour produire le référentiel (section 1.2)

Dans le processus de travail qu'elle a mis en place pour produire le référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'éducatrice spécialisée ou éducateur spécialisé, l'équipe de la société *Éduconseil* a accompli un certain nombre d'activités dans le respect des techniques et méthodes utilisées en sciences sociales, comme par exemple :

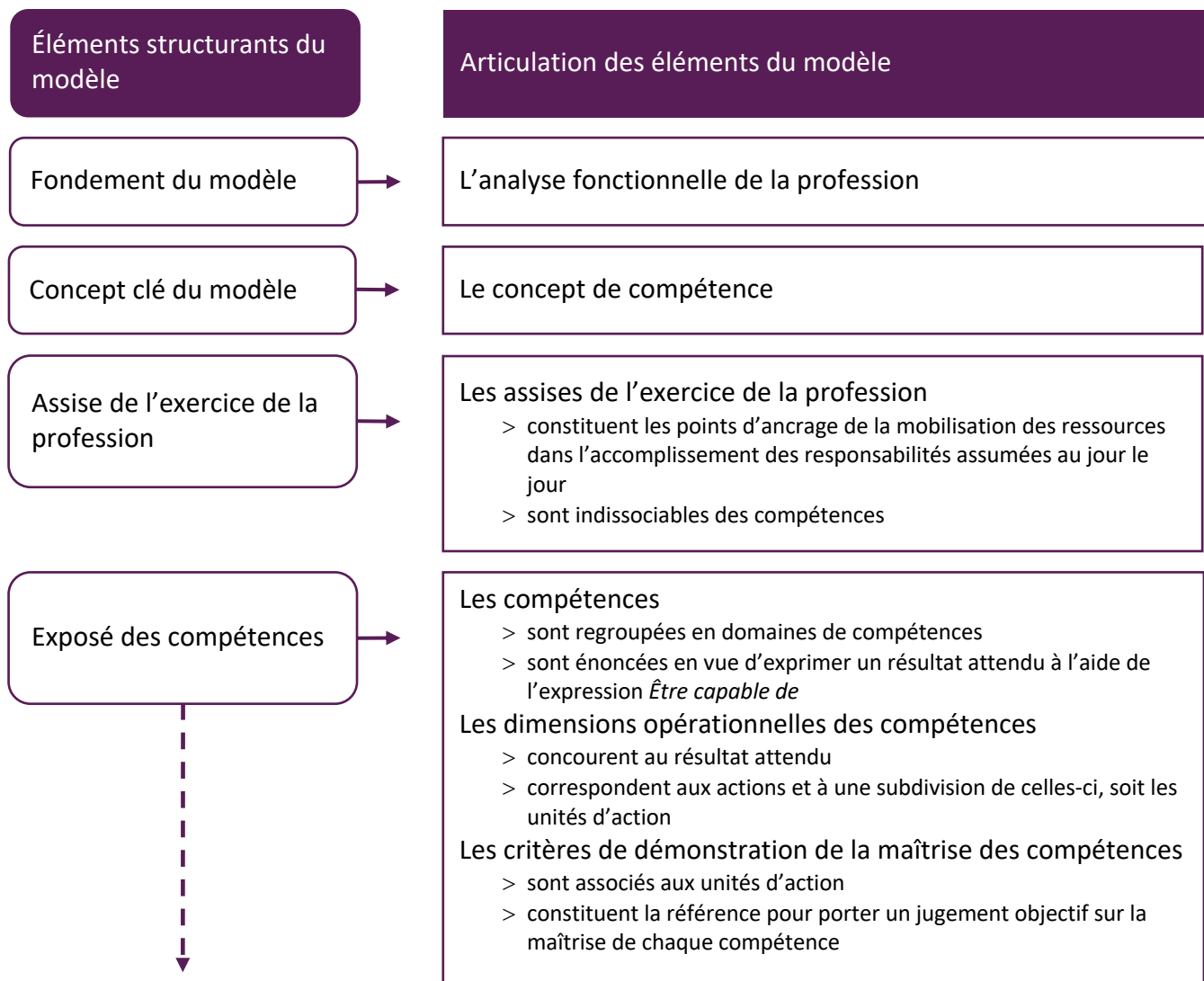
- faire une recherche documentaire sur l'exercice de la profession d'éducatrice spécialisée ou éducateur spécialisé;
- produire les instruments d'enquête utiles à la consultation du milieu dans le projet;
- mener des entrevues en profondeur auprès d'éducatrices spécialisées et éducateurs spécialisés afin d'approfondir la connaissance de l'exercice de la profession;
- consulter des membres du personnel enseignant du programme *Techniques d'éducation spécialisée*;
- produire le référentiel de compétences, en valider les éléments de contenu, tout d'abord auprès des membres du comité directeur du projet et ensuite auprès d'éducatrices spécialisées et d'éducateurs spécialisés.

Le modèle conceptuel adopté pour produire le référentiel (section 1.3)

Pour produire le référentiel, l'équipe a favorisé une analyse fonctionnelle de la profession, c'est-à-dire une analyse qui conduit à la mise en évidence du rendu souhaité dans l'accomplissement des responsabilités propres à l'exercice de la profession plutôt qu'à l'énumération du moindre geste à poser pour y parvenir. De même, elle a énoncé les compétences au regard d'un résultat attendu qui suppose l'intégration de trois savoirs : les savoirs-connaissances, les savoir-faire et les savoir-être. En ce sens, elle a retenu que la compétence – **concept clé du modèle** – consiste en la mobilisation, de manière pertinente, de ces trois savoirs et de toutes les ressources utiles dans le contexte précis d'une activité professionnelle.

¹ Association des Éducatrices et Éducateurs spécialisés du Québec (2018). *Le référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'éducatrice spécialisée ou éducateur spécialisé au Québec*. Éduconseil inc.

Voici une vue synoptique du modèle conceptuel utilisé par l'équipe d'Éduconseil



Exemple de l'exposé des compétences

1^{er} domaine de compétence → La conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en éducation spécialisée

↳ Compétence 1.1 → Être capable de concevoir, de planifier et de mettre en œuvre une démarche d'observation clinique visant à recueillir des données à propos des difficultés et des besoins d'adaptation d'une personne, d'une famille ou d'un groupe de personnes ou, encore, de toute situation qui requiert une expertise en éducation spécialisée

↳ Action 1.1 → Examiner la demande de service en éducation spécialisée et en faire l'analyse

↳ 1^{re} unité d'action → Prendre connaissance de la requête ou du dossier documentant la demande de service

Critères de démonstration de la maîtrise de la compétence

- Efficacité de la lecture des éléments de contenu de la requête ou du dossier documentant la demande de service
- Justesse de l'interprétation des renseignements liés à la demande de service, y compris les motifs de la consultation
- Justesse de la compréhension des renseignements d'ordre médical ou autre à propos du client ou au sujet de la situation en cause
- Justesse de l'analyse quant aux renseignements complémentaires utiles à réunir dans la situation

L'encadrement actuel de l'exercice de la profession (section 2.1.1)

L'exercice de la profession est encadré par l'Association des Éducatrices et Éducateurs Spécialisés du Québec. L'Association a mis sur pied un comité de discipline pour évaluer les plaintes du public. Ce comité accueille de façon confidentielle les demandes d'enquête ou autres du public et s'assure, le cas échéant, que les services rendus par les membres sont sécuritaires et conformes au Code de déontologie de l'éducation spécialisée. Ainsi, les éducatrices spécialisées et les éducateurs spécialisés doivent agir en tout temps en conformité avec le code de déontologie lié à l'exercice de leur profession. À titre indicatif, mentionnons que les dispositions du Code de déontologie sont articulées, notamment, autour des devoirs et obligations envers la profession, le public et le client.

Les conditions d'adhésion à l'Association (section 2.1.2)

L'Association des Éducatrices et Éducateurs Spécialisés du Québec compte diverses catégories de membres. En effet, on y trouve le membre dit :

- *éducateur spécialisé;*
- *bachelier en psychoéducation;*
- *étudiant;*
- *corporatif;*
- *associé.*

Plus précisément, mentionnons les conditions d'adhésion à l'Association pour être membre *éducateur spécialisé*, membre *bachelier en psychoéducation* et membre *étudiant*. Ainsi, pour être membre *éducateur spécialisé*, il faut détenir un diplôme d'études collégiales en éducation spécialisée (DEC) ou une attestation d'études collégiales en éducation spécialisée (AEC). Pour être membre *bachelier en psychoéducation*, il faut détenir un baccalauréat en psychoéducation, lequel ne doit pas avoir été acquis par un cumul de certificats. Pour être membre *étudiant*, il faut poursuivre activement des études en techniques d'éducation spécialisée.

Par ailleurs, il faut voir que, peu importe la catégorie de membres, toute personne qui souhaite être membre de l'Association doit adhérer aux objectifs et aux valeurs de la corporation, faire preuve d'engagement à l'endroit de la profession et remplir les devoirs et responsabilités associés à son statut dans l'Association².

La réglementation associée à l'exercice de la profession (section 2.1.3)

Les éducatrices spécialisées et les éducateurs spécialisés doivent respecter, en plus du Code de déontologie de l'éducation spécialisée, les chartes, codes, lois et règlements en vigueur au Québec pertinents pour l'exercice de la profession, y compris les chartes et les lois provenant des autorités concernées du gouvernement du Canada. Ils doivent aussi respecter les dispositions des conventions internationales au regard des droits des personnes et des enfants auxquelles adhèrent les autorités du Québec et du Canada.

² Pour plus de renseignements quant aux catégories de membres et aux conditions d'adhésion à l'Association, se reporter au site internet de celle-ci [www.aeesq.ca].

Le travail des éducatrices et éducateurs spécialisés (section 2.2)

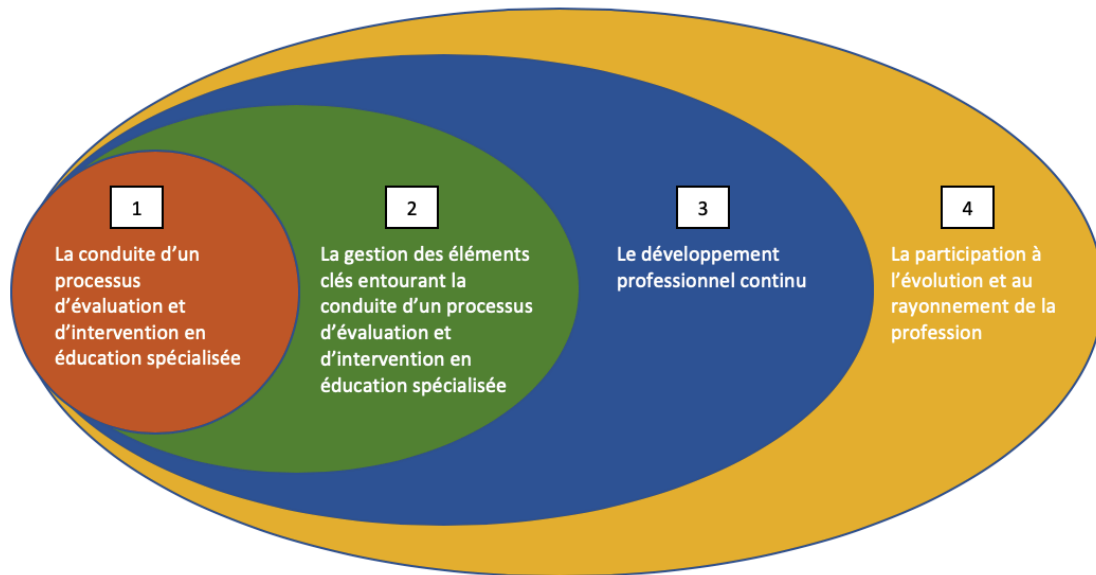
En s'appuyant sur le Code de déontologie de l'éducation spécialisée de même que sur les données recueillies auprès des personnes qui ont été mises à contribution dans l'élaboration du référentiel, il y a lieu d'énoncer comme suit ce que représente, de manière générale, le travail des éducatrices spécialisées et des éducateurs spécialisés :

- intervenir auprès de personnes ou de groupes de personnes de tout âge connaissant ou étant susceptibles de connaître des difficultés d'adaptation variées dans le domaine de la santé mentale, des services sociaux et de l'éducation;
- observer une personne ou un groupe de personnes en difficulté d'adaptation psychosociale dans leur vécu et évaluer leurs besoins;
- poursuivre des objectifs d'intégration sociale et d'épanouissement personnel dans les domaines de la prévention, de l'éducation et de la réadaptation;
- évaluer et accompagner une personne ou un groupe de personnes au travers des situations de la vie quotidienne, de la relation éducative, de la relation aidante et au moyen de techniques d'observation et d'intervention;
- procéder au dépistage, à l'estimation, à la détection ainsi qu'à l'appréciation de troubles non diagnostiqués, de manière à prévenir, entre autres, l'installation de déficiences significatives et persistantes;
- évaluer le risque suicidaire et la dangerosité que présente une personne en situation de crise et agir en conséquence;
- consigner les données au dossier et rédiger des rapports d'évolution selon la méthode établie dans leur milieu de pratique ou respecter le règlement sur la tenue des dossiers dans le cadre de la pratique privée;
- déterminer un plan d'intervention pour chaque client qui leur est confié dans le cadre d'un processus planifié d'intervention.

De plus, le travail des éducatrices spécialisées et des éducateurs spécialisés prend une couleur particulière selon les caractéristiques de la clientèle auprès de laquelle elles et ils interviennent, puisque les difficultés d'adaptation des personnes concernées peuvent être liées à des situations et à des problématiques diversifiées. Ainsi la clientèle regroupe, entre autres :

- des personnes de tout âge ou des groupes de personnes aux prises avec un trouble de développement, un trouble du comportement et trouble grave du comportement, un trouble d'opposition, un problème de déviance sexuelle, un problème de santé mentale, une déficience intellectuelle, une déficience physique, des carences affectives, des déficits cognitifs, physiques et neurologiques ou toute difficulté psychologique et d'adaptation;
- des enfants d'âge préscolaire qui présentent des indices de retard de développement ou toute difficulté d'adaptation;
- des enfants et des jeunes qui présentent des facteurs de vulnérabilité susceptibles d'influer sur leur apprentissage, leur comportement ou leurs capacités d'adaptation;
- des enfants et des jeunes dont la sécurité ou le développement est potentiellement compromis;
- des personnes de tout âge en situation de crise;
- des personnes de tout âge en perte d'autonomie fonctionnelle ou psychosociale;
- des personnes de tout âge qui vivent la pauvreté, l'isolement social, l'exclusion sociale et des problématiques de violence;
- des personnes de tout âge ou des groupes de personnes aux prises avec des problèmes de dépendance, dont des problèmes d'alcool, de drogues et de surconsommation de médicaments ainsi que des problèmes liés au jeu pathologique et à la cyberdépendance;
- des personnes contrevenantes, soit des personnes qui purgent une peine de détention ou dans la communauté après avoir été reconnues coupables d'une infraction à une loi ou un règlement.

Représentation de l'imbrication concentrique des quatre domaines de compétences liés à l'exercice de la profession :



Source : Figure conçue par Éduconseil en 2018

1- La conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en éducation spécialisée

Les compétences constituant ce domaine représentent le cœur de l'exercice professionnel en éducation spécialisée :

« L'éducateur spécialisé est un professionnel qui intervient auprès de personnes ou de groupes de personnes de tout âge connaissant ou étant susceptibles de connaître des difficultés d'adaptation variées dans le domaine de la santé mentale, des services sociaux et de l'éducation. L'éducateur spécialisé évalue et accompagne une personne ou un groupe de personnes au travers des situations de la vie quotidienne, de la relation éducative et de la relation aidante et au moyen de techniques d'observation et d'intervention. Son principal objectif est de favoriser leur développement, le recouvrement de leurs compétences et la reprise de leurs habitudes de vie, afin qu'elles atteignent un niveau d'adaptation optimal. »

2- La gestion des éléments clés entourant la conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en éducation spécialisée

Les compétences constituant ce domaine réfèrent à l'accomplissement de responsabilités situées en périphérie de l'exercice professionnelle, comme la production de documents, la collaboration interdisciplinaire ou veiller à la bonne marche de sa pratique.

3- Le développement professionnel continu

Les compétences constituant ce domaine réfèrent à l'accomplissement de responsabilités situées en périphérie de l'exercice professionnel, comme produire un plan de formation continue adapté à ses besoins et le mettre en œuvre.

4- La participation à l'évolution et au rayonnement de la profession

Les compétences constituant ce domaine réfèrent à l'acquisition d'une expérience professionnelle solide et reconnue ainsi qu'à un intérêt marqué pour le développement de la profession, comme l'approfondissement et la communication des connaissances en éducation spécialisée.

Les assises de l'exercice de la profession (section 3.1)

Le contexte de concrétisation des dimensions opérationnelles des compétences renvoie à ce qui balise l'exécution du travail des éducatrices spécialisées et des éducateurs spécialisés, c'est-à-dire à la façon dont elles ou ils doivent agir en toutes circonstances. Il vise les thèmes suivants :

- l'exercice de la profession en général;
- la relation avec le client ou toute personne visée;
- les relations interprofessionnelles et le travail d'équipe.

Les éléments du savoir sous-jacents à la maîtrise des compétences correspondent aux grands champs du savoir utiles à l'exercice de la profession et donnent des indications relatives aux connaissances et aux habiletés leur étant associées. Dans le contexte de l'exercice de la profession d'éducatrice spécialisée ou d'éducateur spécialisé pris dans son ensemble, pour l'essentiel, ces éléments renvoient aux thèmes suivants :

- les fondements de l'éducation spécialisée;
- l'évaluation et l'intervention en éducation spécialisée;
- les notions relatives à la psychologie, à la psychopathologie, à la sociologie et à la criminologie pertinentes pour la profession;
- les notions relatives à d'autres sciences ou disciplines pertinentes pour la profession;
- les relations entre les personnes et la communication;
- les systèmes sociaux et organisationnels;
- l'éthique et la déontologie;
- la méthode scientifique et ses applications;
- la gestion et la transmission de l'information;
- la gestion des organisations et de projets;
- la santé et la sécurité au travail.

Les attitudes et les comportements professionnels attendus de la part des éducatrices spécialisées et des éducateurs spécialisés visent les qualités personnelles et les savoir-être utiles à l'exercice de la profession. Ils se divisent ainsi :

- le rapport à soi;
- le rapport aux autres ou les relations humaines;
- le professionnalisme.

La description des compétences associées à l'exercice de la profession

La description des compétences associées à l'exercice de la profession est présentée à l'aide de quatre tableaux qui correspondent aux quatre domaines de compétences de la profession. Bien qu'elle touche l'ensemble des compétences associées au premier domaine de compétences, la tenue des dossiers professionnels fait partie des compétences comprises dans le deuxième domaine. Le quatrième domaine regroupe des compétences qui vont au-delà de ce qui doit nécessairement être accompli par l'ensemble des éducatrices spécialisées et des éducateurs spécialisés.

Les tableaux suivants représentent donc les compétences ainsi que leurs dimensions opérationnelles :

1. LA CONDUITE D'UN PROCESSUS D'ÉVALUATION ET D'INTERVENTION EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Compétence 1.1

Être capable de concevoir, de planifier et de mettre en œuvre une démarche d'observation clinique visant à recueillir des données à propos des difficultés et des besoins d'adaptation d'une personne, d'une famille ou d'un groupe de personnes ou, encore, de toute situation qui requiert une expertise en éducation spécialisée

Examiner la demande de service en éducation spécialisée et en faire l'analyse

- Prendre connaissance de la requête ou du dossier documentant la demande de service
- Effectuer les démarches nécessaires en vue d'obtenir les renseignements complémentaires utiles à propos de la demande de service
- Mener la démarche d'observation

Préparer la conduite de la démarche d'observation ou se donner un plan d'observation

- Cerner les données à recueillir et les sources d'information à utiliser
- Prévoir les modalités de la réalisation et le déroulement de la démarche d'observation

Mener la démarche d'observation

- Réunir les conditions propres à créer une relation significative, de confiance et de partenariat avec le client ou toute personne visée ou, encore, avec toute ressource appelée à intervenir auprès de ces derniers.
- Procéder à la collecte des données

Compétence 1.2

Être capable d'analyser les données recueillies au cours de la démarche d'observation, d'en dégager un résultat, de rendre compte de ce résultat et de le soumettre à la discussion auprès des personnes concernées

Produire le résultat de l'analyse des données issues de la démarche d'observation

- Réunir et traiter les données recueillies
- Procéder à l'analyse et à l'interprétation des données recueillies

Exposer le résultat de l'analyse et en discuter avec les personnes concernées

- Préparer le rapport sur la mise en œuvre de la démarche d'observation en éducation spécialisée et le résultat de l'analyse des données recueillies au cours de la démarche ou, encore, tout autre rapport ou document requis dans la situation et en faire part à qui de droit
- Échanger avec le client ou toute personne visée ou, encore, avec toute autre ressource appelée à intervenir auprès de ces derniers sur le résultat de l'analyse des données recueillies au cours de la démarche d'observation et sur ce qu'il y a lieu d'en tenir
- Informer les personnes concernées du risque que représente un client ou toute personne visée pour la société en général, pour une tierce personne en particulier, pour l'éducatrice spécialisée ou l'éducateur spécialisé ou, encore, pour lui-même ou elle-même

Compétence 1.3

Être capable de concevoir et de planifier une intervention en éducation spécialisée

Élaborer un plan d'intervention en éducation spécialisée

- Déterminer les orientations à proposer pour mener l'intervention
- Convenir avec le client ou toute personne visée ou, encore, avec toute autre ressource appelée à intervenir auprès de ces derniers de l'intervention et de la perspective des objectifs à y poursuivre
- Fixer les objectifs de l'intervention et établir les moyens et les stratégies d'intervention propres à les satisfaire
- Déterminer les ressources utiles à la mise en œuvre de l'intervention

Préparer la mise en œuvre de l'intervention préconisée en éducation spécialisée

- Réunir les ressources utiles à la réalisation du plan d'intervention
- Prévoir les modalités du déroulement de l'intervention
- Veiller à ce que l'information utile à la mise en œuvre des moyens d'intervention soit transmise aux pairs et aux collègues touchés ou à toute personne visée ou, alors, à ce que ces personnes aient reçu la formation appropriée

1. LA CONDUITE D'UN PROCESSUS D'ÉVALUATION ET D'INTERVENTION EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (SUITE)

Compétence 1.4

Être capable de mettre en œuvre une intervention en éducation spécialisée et d'en assurer le suivi

Mener la démarche d'intervention en éducation spécialisée

- Réunir les conditions propres à favoriser l'engagement du client ou de toute personne visée dans l'intervention
- Réaliser les moyens d'intervention et offrir au client ou à toute autre personne visée, individuellement ou en groupe, l'accompagnement professionnel et le soutien clinique nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'intervention
- Fournir les conseils cliniques utiles à toute ressource appelée à intervenir auprès du client ou de toute personne visée
- Exercer un rôle-conseil auprès d'une personne, d'un groupe ou d'une organisation sur des objets qui relèvent de l'éducation spécialisée

Suivre l'évolution de l'intervention, l'ajuster et voir à y mettre fin

- Assurer l'évaluation continue de l'évolution du client ou de toute personne visée ou, encore, de la situation de toute ressource appelée à intervenir auprès de ces derniers au regard des objectifs de l'intervention
- Faire part au client ou à toute personne visée ou, encore, à toute ressource appelée à intervenir auprès de ces derniers du résultat de l'évaluation de la progression de l'intervention, en discuter et convenir des suites à y donner
- Prévoir les conditions de la cessation de l'intervention ou celles du transfert du dossier et en assurer le suivi
- Effectuer une réflexion critique sur le déroulement de l'intervention au cours et au terme de celle-ci

2. LA GESTION DES ÉLÉMENTS CLÉS ENTOURANT LA CONDUITE D'UN PROCESSUS D'ÉVALUATION ET D'INTERVENTION EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Compétence 2.1

Être capable de produire les documents liés à la pratique professionnelle

Effectuer la tenue des dossiers professionnels

- Assurer la préparation et la gestion des dossiers professionnels
- Rendre compte des services professionnels rendus

Produire tout document concernant la prestation des services en éducation spécialisée

- Préparer des grilles et des instruments d'observation et d'évaluation ou tout autre document en éducation spécialisée ou, alors, voir à l'adaptation de tels documents
- Rédiger ou remplir des documents à caractère administratif

Compétence 2.2

Être capable d'agir en tant qu'éducatrice spécialisée ou éducateur spécialisé dans un contexte de collaboration professionnelle intradisciplinaire ou interdisciplinaire

Prendre part à toute situation visant les services offerts en éducation spécialisée qui suppose une collaboration professionnelle et le travail au sein d'une équipe intradisciplinaire ou interdisciplinaire

- Interagir avec les ressources concernées
- Faire valoir les particularités et l'apport de l'éducation spécialisée dans la situation

Contribuer à la circulation continue de l'information avec les ressources concernées

- Transmettre aux ressources les renseignements utiles dans la situation
- Faire en sorte d'obtenir auprès des ressources les renseignements utiles dans la situation

2. LA GESTION DES ÉLÉMENTS CLÉS ENTOURANT LA CONDUITE D'UN PROCESSUS D'ÉVALUATION ET D'INTERVENTION EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (SUITE)

Compétence 2.3

Être capable de contribuer à l'organisation des services en éducation spécialisée

Prendre part à la planification de l'offre de service dans son milieu

- Collaborer à l'évaluation des besoins relatifs aux services offerts en éducation spécialisée
- Proposer des moyens ou, encore, élaborer ou participer à l'élaboration de programmes ou d'activités propres à satisfaire les besoins

Prendre part à l'amélioration de la qualité des services dans son milieu

- Collaborer à l'évaluation des services offerts en éducation spécialisée
- Proposer des moyens propres à améliorer, voire à actualiser, les services offerts en éducation spécialisée

Compétence 2.4

Être capable d'assurer la bonne marche de sa pratique professionnelle

Se tenir à jour au sujet des nouveautés liées à sa pratique professionnelle

- Repérer et examiner les éléments nouveaux, pertinents pour sa pratique professionnelle, compris dans la littérature scientifique, la réglementation, les normes, les lignes directrices, les politiques et les procédures administratives de même que dans toute autre source d'information
- Voir à ajuster sa pratique professionnelle en fonction des nouveaux éléments repérés

Veiller à s'adjoindre les ressources du milieu utiles dans sa pratique professionnelle

- Recenser les ressources du milieu qui peuvent contribuer à la prestation de services en éducation spécialisée
- Établir des liens de collaboration avec les ressources du milieu

Administrer ses affaires en tant qu'éducatrice spécialisée ou éducateur spécialisé

- Régir ses affaires professionnelles
- Procéder à la facturation des clients et tenir la comptabilité relative à ses activités professionnelles

3. LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

Compétence 3.1

Être capable de produire un plan de formation continue adapté à ses besoins de développement professionnel

Effectuer une réflexion critique sur sa pratique professionnelle

- Faire le bilan de sa pratique professionnelle
- Déterminer ses besoins de développement professionnel
- Se donner des objectifs de formation continue

Élaborer le contenu du plan de formation continue

- Analyser l'offre de formation continue et choisir les activités à suivre
- Déterminer les modalités de la réalisation du plan de formation continue

Compétence 3.2

Être capable de mettre en œuvre un plan de formation continue adapté à ses besoins de développement professionnel, d'en utiliser les acquis et de l'actualiser

Réaliser son plan de formation continue

- Participer aux activités de formation continue
- Dresser le bilan de sa participation aux activités de formation continue

Intégrer les acquis de la formation continue dans sa pratique professionnelle et réviser ses besoins de développement professionnel

- Déterminer les moyens à prendre pour assurer l'intégration des acquis de la formation continue dans sa pratique professionnelle
- Appliquer les moyens retenus pour assurer l'intégration des acquis de la formation continue dans sa pratique professionnelle
- Réévaluer la situation relative à sa pratique professionnelle

4. LA PARTICIPATION À L'ÉVOLUTION ET AU RAYONNEMENT DE LA PROFESSION

Compétence 4.1

Être capable de contribuer au transfert des connaissances en éducation spécialisée

Participer à des activités d'encadrement et de formation de pairs ou de collègues

- Assurer la supervision clinique de pairs ou de collègues sur le plan professionnel
- Instruire des pairs ou des collègues sur des objets d'intérêt en éducation spécialisée

Participer à des activités d'enseignement

- Effectuer la supervision de stagiaires
- Faire des exposés sur des sujets relatifs à l'éducation spécialisée à l'intérieur d'activités d'enseignement

Compétence 4.2

Être capable de contribuer à l'approfondissement et à la communication des connaissances en éducation spécialisée

Être capable de contribuer à l'approfondissement et à la communication des connaissances en éducation spécialisée

- Faire l'analyse critique des données issues de la littérature scientifique
- Discuter avec ses pairs des meilleures pratiques et des pratiques novatrices en éducation spécialisée
- Rédiger différents types de documents visant les meilleures pratiques et les pratiques novatrices en éducation spécialisée ou collaborer à la rédaction de tels documents

Participer à des activités de recherche en éducation spécialisée

- Établir des ententes de collaboration avec des personnes ou des équipes engagées dans la mise en œuvre de projets de recherche
- Coopérer à la réalisation de projets de recherche
- Collaborer à la diffusion du résultat de projets de recherche

Participer à des événements d'information, de représentation et de prévention visant l'éducation spécialisée

- Prendre part à des groupes de travail et à des comités consultatifs ou autres
- Prendre part à toute activité visant à faire connaître les services offerts en éducation spécialisée et à en promouvoir l'accès ou la croissance
- Prendre part à des activités portant sur des questions d'ordre sociopolitique qui se rapportent à l'éducation spécialisée
- Donner des conférences ou faire toute autre présentation en rapport avec l'éducation spécialisée

Conclusion

Tel qu'il est présenté, le référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'éducatrice spécialisée ou éducateur spécialisé au Québec se distingue d'une description de rôles professionnels, de postes ou de tâches et, même, d'un profil de compétences essentielles. En effet, les éléments de contenu du référentiel sont articulés de manière intégrée et de façon à refléter les exigences et les compétences de la profession selon les différentes situations liées à son exercice, prises dans leur ensemble.

Le référentiel de compétences est donc un outil crédible et reconnu qui peut profiter à l'ensemble du milieu de l'éducation spécialisée, soit :

- les éducatrices spécialisées et les éducateurs spécialisés;
- les milieux d'enseignement offrant et encadrant la formation en éducation spécialisée;
- les milieux de travail et les organismes utilisant ou collaborant avec les services d'une éducatrice spécialisée ou d'un éducateur spécialisé;
- les ministères et les agences gouvernementales;
- la population en général.

Aussi, le référentiel pourra être ajusté aisément au gré de l'évolution de la profession considérant, entre autres, les démarches en cours avec l'*Office des professions du Québec*.